

Responsabilité de l'employeur pour les faits du conjoint d'un salarié

Par Mehr, le **08/03/2023** à **15:31**

Bonjour, j'ai un cas pratique sur l'obligation de sécurité de l'employeur envers ses salariés. En l'espèce, le conjoint de la RH agresse le comptable dans le parking de la société. Dans un arrêt de 10 mai 2001, la Cour de cassation admet que la responsabilité de l'employeur peut être engagée pour des faits commis par une personne extérieure à l'entreprise si elle exerce une autorité de fait ou de droit sur les salariés, ce qui est le cas pour la conjointe de l'employeur. On est d'accord qu'en l'espèce le conjoint de la RH n'a aucune autorité sur les salariés et que même si l'employeur avait connaissance du risque de l'agression il n'était pas tenu d'une obligation de sécurité?

Merci pour votre aide

Par Mehr, le **09/03/2023** à **14:31**

Up (pour une réponse éventuelle)